



CONFLANS
SAINTE-HONORINE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, Salon d'honneur, Hôtel de Ville,

Le Conseil municipal de la Commune de Conflans-Sainte-Honorine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Laurent BROSSE,

Présents : L. BROSSE, J-M. CECCONI, L. MOUTENOT, S. de PORTES, C. PRÉLOT, M-C. REBREYEND, P. PAPINET, B. LAKEHAL, M. MUYLLE, M. BOUTARIC, J-J. HUSSON, J-G. DOUMBÈ, C. TCHATAT-TCHOUADEP, J. MICHALON, C. DURAND, S. SIMONIN, A. BUNOUT, F. HATIK, J. LEMAIRE-VINOUE, S. MAGNOUX, R. CAREL, J-P. LACOMBE, G. CALLONNEC, D. GUERCHE,

Absents représentés par un pouvoir : J. SIMON à J-M. CECCONI, J. DEVOS à C. PRÉLOT, F. RUOTTE à B. LAKEHAL, A. TOURET à S. de PORTES, L. LAROQUE à M. MUYLLE, D. MAILLAUT à M. BOUTARIC, É. DAMIENS à J. MICHALON, É. LAINÉ à L. MOUTENOT, B. LECLERCQ à J-G. DOUMBÈ, A. CHARRIER à P. PAPINET, R. TELL à M-C. REBREYEND, D. SPINELLI à S. SIMONIN, D. SAUTOT à F. HATIK, M. LATRÈCHE à J-P. LACOMBE, K. GAUDIN à D. GUERCHE.

Le Conseil municipal désigne Gaël CALLONNEC comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. SÉNATORIALES 2017 – CONSTITUTION DU COLLÈGE ÉLECTORAL -ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES SUPPLÉMENTAIRES ET DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS. **À LA SUITE DU SCRUTIN, LES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉANTS APPELÉS À VOTER POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS** (MME BLONDEAU ANNICK, M. LETULLE LAURENT, MME STEFURA MICHÈLE, M. MARCELLISI MICHEL, MME COMTE-LETULLE VALÉRIE, M. DUSAUTOY HUGUES (DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES) ET M. FOURRIER BERNARD, MME BAUDRY MICHÈLE, M. MARTINEZ OLIVIER, MME GOETZ-COSTE ARLETTE, M. SCHMITT HUGO, MME HARDION-HENNEBERT LILIANE, M. CHARRIER GÉRARD, MME MAILLAUT ANNE-SYLVIE, M. SIBSON CHRISTIAN , MME GESLAIN LYDIE (ÉPOUSE LANGLAIS) M. GARCIA JEAN-MARC).
2. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE AVEC L'ASSOCIATION CINÉ.VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1. **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À MAJORITÉ, SEPT VOIX CONTRE, QUATRE ABSTENTIONS, VINGT-HUIT VOIX POUR.**
3. TARIFICATION DE LA MEDIATHÈQUE BLAISE-CENDRARS. **DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**

DÉCISIONS MUNICIPALES

- DM2017098** Signature d'une convention avec la société SPIE BATIGNOLLES TMB pour la mise à disposition du terrain de football n°1 et de deux vestiaires situés au stade Biancotto le mercredi 28 juin 2017 de 16h00 à 19h30 pour un montant de 245 €.
- DM2017112** Signature d'une convention d'occupation et de gestion à titre gracieux de la Maison de Quartier des Catalpas avec l'association LES VERGERS DE CONFLANS ET DE LA POMMERAIE.
- DM2017114** Vente via la plateforme Agora Store d'un véhicule de type RENAULT EXPRESS à la Société ZOE ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à 523,95 €.
- DM2017115** Signature d'une convention avec l'association Z DANCE pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de boxe du complexe sportif Fichot les dimanches 11 et 18 juin 2017 de 9h30 à 13h00 pour l'organisation de répétitions.
- DM2017116** Signature d'un accord-cadre à bons de commande passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour les prestations de fourniture de carburants pris aux pompes de stations-service par cartes accréditives et services associés avec la société SIPLEC. Accord-cadre sans montant minimum ni maximum (montant estimatif de 109 000 € HT pour la Ville et 6 000 € HT pour le CCAS) conclu pour une durée de 4 ans.
- DM2017117** Signature d'une convention avec l'association PAOTRED AN ARVOR pour la mise à disposition à titre gracieux du terrain de football et du club house du stade Biancotto pour l'organisation d'un match amical et d'un repas avec les familles des adhérents.
- DM2017118** Signature d'un avenant n°1 au marché de travaux de reprise des désordres et de mise en accessibilité au Centre aquatique – Lot n°1 : démolition, maçonnerie et étanchéité conclu avec la société BAILLE. Avenant de moins-value de 3 913,23 € HT, soit une diminution du montant du marché 1,52 %, lequel s'élève désormais fixé à 253 879,90 € HT.
- DM2017121** Signature d'une convention avec l'association LES NÉBULEUSES section danse pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de danse du complexe sportif Claude-Fichot le samedi 24 juin 2017 de 14h00 à 19h00 afin d'organiser une répétition.
- DM2017122** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « TICKET TO OUEST » avec l'association ART MAX pour une représentation place Fouillère le 13 juillet 2017 dans le cadre de la Fête Nationale.
- DM2017123** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « VINCENT DEDIENNE – S'IL SE PASSE QUELQUE CHOSE » avec RUQ SPECTACLES pour une représentation au Théâtre Simone-Signoret.
- DM2017124** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « GASPARD PROUST – NOUVEAU SPECTACLE » avec RUQ SPECTACLES pour une représentation au Théâtre Simone-Signoret.
- DM2017125** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « LA MAIN DE LEILA » avec ACME SAS pour une représentation au Théâtre Simone-Signoret.
- DM2017126** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « LOULOU » avec LE LUCERNAIRE pour plusieurs représentations au Théâtre Simone-Signoret.

DM2017127 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « ELECTRO DELUXE + CHŒURS » avec la SARL MP MUSIC (ENZO PRODUCTIONS) pour une représentation au Théâtre Simone-Signoret.

DÉLIBÉRATIONS

1. SÉNATORIALES 2017 – CONSTITUTION DU COLLÈGE ÉLECTORAL - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES SUPPLÉMENTAIRES ET DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS.

Le renouvellement de la série 1 des sénateurs figurant au tableau n°5 annexé au Code électoral aura lieu le dimanche 24 septembre 2017 dans les départements classés dans l'ordre minéralogique de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, de l'Essonne au Val d'Oise ainsi qu'à Paris, en Seine-et-Marne et dans les Yvelines.

Par décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le Conseil municipal de Conflans-Sainte-Honorine est convoqué pour désigner ses délégués et délégués suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Les modalités de désignation des délégués (de droit ou élus) varient selon le seuil de population de la commune. La population municipale de Conflans-Sainte-Honorine authentifiée par l'INSEE au 1er janvier 2017 étant de 34 876 habitants, les modalités de désignation des délégués sont celles des communes de 30 000 habitants et plus.

Vu le Code électoral,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines n°2017-06-0018 du 20 juin 2017 relatif à l'élection des sénateurs : désignation des délégués des conseils municipaux et son annexe,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines n°2014-006-0019 du 22 juin 2017 modifiant l'arrêté n°2017-006-0018 du 20 juin 2017 relatif à l'élection des sénateurs : désignation des délégués des conseils municipaux,

Considérant que dans le cadre des élections sénatoriales prévues le 24 septembre 2017, la Commune de Conflans-Sainte-Honorine dispose de 39 délégués de droit, correspondant aux 39 élus du Conseil municipal,

Considérant qu'en plus de ces délégués, la Commune doit désigner 6 délégués supplémentaires,

Considérant que la Commune doit également désigner 11 suppléants,

Considérant enfin que Laurent BROSSE, en sa qualité de Conseiller départemental des Yvelines, a désigné un remplaçant,

Considérant que deux listes ont été présentées dans le cadre de cette élection : la liste « Ensemble, Osons l'avenir » et la liste « Des socialistes pour Conflans –CEP »,

Considérant que le bureau électoral a été composé des deux aînées des membres présents du Conseil municipal, Mesdames Monique MUYLLE et Simone SIMONIN et des deux élus les plus jeunes des membres présents, Messieurs Jérémy MICHALON et Charles PRÉLOT,

Après déroulement du scrutin et dépouillement des bulletins de vote par le bureau électoral, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de suffrages exprimés : 39 (trente-neuf),

- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1 (un),
- Nombre de votes blancs : 3 (trois),
- Nombre de suffrages exprimés : 35 (trente-cinq)
- Nombre de suffrages accordés à la liste « Ensemble, Osons l'avenir » : 28 (vingt-huit),
- Nombre de suffrages accordés à la liste « Des socialistes pour Conflans – CEP » : 7 (sept).

Compte tenu des suffrages exprimés, les mandats sont ainsi attribués :

- Liste « Ensemble, Osons l'avenir » : 5 (cinq) délégués supplémentaires et 9 (neuf) suppléants,
- Liste « Des socialistes pour Conflans – CEP » : 1 (un) délégué supplémentaire et 2 (deux) suppléants.

Au regard de cette répartition, Monsieur le Maire proclame élus :

Au titre des délégués supplémentaires :

- Mme BLONDEAU Annick - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- M. LETULLE Laurent - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- Mme STEFURA Michèle - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- M. MARCELLISI Michel - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- Mme COMTE-LETULLE Valérie - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- M. DUSAUTOY Hugues – liste « Des socialistes pour Conflans –CEP »

Au titre des suppléants :

- M. FOURRIER Bernard - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- Mme BAUDRY Michèle - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- M. MARTINEZ Olivier - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- Mme GOETZ-COSTE Arlette - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- M. SCHMITT Hugo - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- Mme HARDION-HENNEBERT Liliane - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- M. CHARRIER Gérard - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- Mme MAILLAUT Anne-Sylvie - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- M. SIBSON Christian - liste « Ensemble, Osons l'avenir »,
- Mme GESLAIN Lydie (épouse LANGLAIS) – liste « Des socialistes pour Conflans –CEP »,
- M. GARCIA Jean-Marc – liste « Des socialistes pour Conflans –CEP ».

2. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE AVEC L'ASSOCIATION CINÉ.VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1.

Conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, une convention pluriannuelle 2016-2017 d'objectifs et de moyens a été conclue entre la Ville de Conflans-Sainte-Honorine et l'association Ciné.Ville chargée de l'exploitation et de l'animation de salles de cinéma situées au 5, rue Arnoult Crapotte à Conflans-Sainte-Honorine.

Parallèlement à la conclusion d'un avenant n°3 de prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 de la convention d'occupation des locaux municipaux situés au 5, rue Arnoult Crapotte par l'association Ciné.Ville, la municipalité souhaite faire droit à la demande exprimée par l'association en modifiant les dispositions de l'article 2 de la convention d'objectifs et de moyens.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention pluriannuelle 2016-2017 d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Conflans-Sainte-Honorine et l'association Ciné.Ville,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2016-2017 d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Conflans-Sainte-Honorine et l'association Ciné.Ville annexé à la présente délibération,

Considérant que l'avenant n°1 modifie les articles 2 et 3 de la convention d'objectifs et de moyens,
Considérant que les autres clauses de la convention demeurent inchangées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, sept voix contre, quatre abstentions, vingt-huit voix pour,**

AUTORISE le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2016-2017 d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Conflans-Sainte-Honorine et l'association Ciné.Ville tel qu'annexé à la présente délibération.

3. TARIFICATION DE LA MEDIATHÈQUE BLAISE-CENDRARS.

Délibération retirée de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Fait à Conflans le : 4 juillet 2017

Affiché le : 5 juillet 2017